

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 20 JUIN 2011, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Jean-Marc Fortin et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 20 juin 2011 ouverte.

RÉSOLUTION 2011-06-175

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

en changeant la date du point 6.9 pour y lire « le 22 juin 2011 » et en changeant le titre du point 10.7 pour y lire « Projet d'affiliation et entente de principe avec la Maison des Jeunes Quatre Fenêtres ».

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2011

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 mai 2011
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 juin 2011
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 1^{er} juin 2011
4. Avis de motion
5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 326-6 modifiant les articles 1.1 et 3.5 du règlement numéro 326 concernant l'administration de réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires dans le but d'obliger tout propriétaire d'un immeuble raccordé à un réseau d'égout, sanitaire ou pluvial, situé sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park à y installer et à maintenir en bon état de fonctionnement un appareil ou un équipement destiné à réduire les risques de refoulement des eaux d'égouts.

6. Administration générale

- 6.1 Octroi de mandats à la firme Dufresne, Hébert, Comeau, Avocats
- 6.2 Dossier du 317, rue Éléonor – Entente – Autorisation de signature
- 6.3 Achat de deux valves pour le camion autopompe du Service de sécurité incendie – Entreprise équipement d'incendie Levasseur – Coût de 1 661,18 \$, plus les taxes applicables
- 6.4 Participation de 5 pompiers à des compétitions de Firefit Canada – Octroi d'une subvention de 1 000 \$
- 6.5 Colloque 2011 portant sur le projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement organisé par la table des préfets et élus de la couronne sud – Inscriptions
- 6.6 Nomination d'une nouvelle responsable des relations avec la firme informatique externe de la Ville d'Otterburn Park et autorisation de dépenser
- 6.7 Nomination de représentants – Services électroniques – ClicSÉCUR – Monsieur Daniel Desnoyers, directeur général et Me Julie Waite, directrice des affaires juridiques et du greffe
- 6.8 Permanence de Monsieur Daniel Parenteau au poste de directeur du Service des travaux publics
- 6.9 Octroi d'un contrat de service temporaire à la firme l'Atelier Urbain à compter du 28 juin 2011 – Inspecteur en urbanisme

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 12 mai au 16 juin 2011
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-06-01
- 7.3 Refinancement des règlements d'emprunts E-325, E-335 E-340, E-355, E-370, E-371, E-372, E-373, E-374, E-375, E-380, E-381, E-400, E-401, E-403 et E-405 – Emprunt de 680 700 \$ par billets – Adjudication
- 7.4 Refinancement des règlements d'emprunts numéros E-325, E-335 E-340, E-355, E-370, E-371, E-372, E-373, E-374, E-375, E-380, E-381, E-400, E-401, E-403 ET E-405 – Emprunt de 680 700 \$ par billet
- 7.5 Dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et des dépenses pour la période du 1er janvier au 31 mai 2011
- 7.6 Office municipal d'habitation d'Otterburn Park – Dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 266, rue Clifton

9. Travaux publics

- 9.1 Béton bitumineux – Fourniture et pose sur les rues St-John, entre Connaught et Laurier et Clairmont, à l'intersection Prince-Albert – Adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Pavages Masko inc.

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Demande d'aide financière – Fête des voisins sur la rue des Corbeaux – Octroi d'une somme de 200 \$

- 10.2 Demande d'aide financière – Fête des voisins sur la rue de l'Orme – Octroi d'une somme de 200 \$
- 10.3 Réseau Québécois de Villes et Villages en santé – Renouvellement de l'adhésion au coût de 100 \$
- 10.4 Demande de soutien financier – Montant de 1 000 \$ – La Colonie Les Bosquets Albert Hudon – Camp de jour pour enfants handicapés
- 10.5 Service du loisir et de la culture – Saison 2011 – Embauche des employés saisonniers
- 10.6 Ensembles musicaux du Mont Saint-Hilaire – Contribution de 100 \$
- 10.7 Projet d'affiliation et Protocole d'entente avec la Maison des Jeunes Quatre Fenêtres – Approbation et autorisation de signature
- 10.8 Modification de la résolution portant le numéro 2011-05-154 – Embauche d'employées saisonniers au Service du loisir et de la culture – Saison 2011
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

1b) RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire, Michel Martin

Inondations :

Il adresse ses remerciements aux employés cols bleus et aux pompiers pour l'excellent travail produit pendant la durée des mesures d'urgence.

Il souligne également que les sacs de sable ont été reçus rapidement suite à l'intervention de monsieur le conseiller Richard Ruest et il tient aussi à le remercier.

Journée nationale des autochtones

Il mentionne que le 21 juin 2011 est la Journée nationale des autochtones.

Camps de jour :

Il indique que les réservations pour cette activité sont presque complétées et la participation citoyenne est considérable.

Pont noir :

Il informe les personnes présentes à l'assemblée qu'une conférence de presse aura lieu demain, le 21 juin 2011, concernant les travaux à effectuer sur le Pont noir. Les travaux doivent débuter au début du mois de juillet prochain.

Surveillance policière :

Il souligne que la surveillance policière sera accrue dans la Ville, plus particulièrement, à ce qui a trait aux excès de vitesse et au vandalisme dans les parcs.

Festival des voitures d'eau :

Il informe l'assistance que le Festival des voitures d'eau a été annulé à cause des inondations et par respect pour les riverains de la rivière Richelieu. Par contre, les festivités sont reportées au mois de septembre prochain.

Monsieur le conseiller, Richard Ruest

Dons d'arbres et de plantes vivaces :

Il adresse ses remerciements aux bénévoles pour leur implication lors des dons d'arbres et de plantes vivaces.

RAEVR :

Il souligne que les débits d'eau sont satisfaisants.

RIEVR :

Les gagnants des barils de récupération d'eau se sont présentés pour en prendre possession.

Madame la conseillère, Eve Sapina

Jeune Job :

Elle souligne que l'organisme « Jeune Job » a débuté ses opérations et que les citoyens peuvent communiquer avec le Ott Café pour faire effectuer divers travaux par Jeune Job.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

RÉSOLUTION 2011-06-176

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 MAI 2011

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 mai 2011, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2011-06-177

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 13 JUIN 2011

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 juin 2011, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 1^{ER} JUIN 2011

Est déposé le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 1^{er} juin 2011.

**RÉSOLUTION
2011-06-178**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326-6 MODIFIANT LES ARTICLES 1.1 ET 3.5 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRES DANS LE BUT D'OBLIGER TOUT PROPRIÉTAIRE D'UN IMMEUBLE RACCORDÉ À UN RÉSEAU D'ÉGOUT, SANITAIRE OU PLUVIAL, SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK À Y INSTALLER ET À MAINTENIR EN BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT UN APPAREIL OU UN ÉQUIPEMENT DESTINÉ À RÉDUIRE LES RISQUES DE REFOULEMENT DES EAUX D'ÉGOUTS.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mai 2011 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 326-6.

**RÉSOLUTION
2011-06-179**

OCTROI DE MANDATS À LA FIRME DUFRESNE, HÉBERT, COMEAU, AVOCATS

CONSIDÉRANT que le syndicat T.U.A.C section locale 501 a déposé à la Ville d'Otterburn Park des griefs concernant les relations de travail;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park doit se faire représenter par une firme d'avocat pour assurer sa défense;

CONSIDÉRANT que la firme Dufresne, Hébert, Comeau, Avocats est disposée à exécuter un tel mandat.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le conseil municipal accorde des mandats rétroactifs au 2 mai 2011 à la firme Dufresne, Hébert, Comeau, Avocats de représenter les intérêts de la Ville dans lesdits dossiers.

**RÉSOLUTION
2011-06-180**

DOSSIER DU 317, RUE ÉLÉANOR – ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la conclusion d'une entente avec le propriétaire de l'immeuble portant le numéro civique 317, rue Éléanor relativement à sa demande de dédommagement formulée à la Ville le 3 mars 2011 pour couvrir les frais de changement d'un réservoir à eau chaude et autre bien meuble;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel

DE verser la somme de 800 \$, taxes incluses, au propriétaire ci-dessus mentionné et;

QUE le maire ou en cas d'absence, le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2011-06-181**

ACHAT DE DEUX VALVES POUR LE CAMION AUTOPOMPE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ENTREPRISE ÉQUIPEMENT D'INCENDIE LEVASSEUR – COÛT DE 1 661,18 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour munir le camion autopompe de valves pour assurer son bon fonctionnement mécanique et la sécurité de ses utilisateurs;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres les soumissions suivantes ont été reçues :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS</u>
• Équipement d'incendie Levasseur	1 661,18 \$
• Aréo-Feu	2 516,26 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie formulée dans sa fiche de présentation datée du 27 mai 2011 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park achète deux valves au coût de 1 661,18 \$, plus les taxes applicables, à Équipement d'incendie Levasseur, le tout tel que décrit dans la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-20-525.

**RÉSOLUTION
2011-06-182**

PARTICIPATION DE 5 POMPIERS À DES COMPÉTITIONS DE FIREFIT CANADA – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 1 000 \$

CONSIDÉRANT la participation de cinq pompiers à des compétitions de Firefit Canada;

CONSIDÉRANT que la participation des pompiers à ce genre de compétition favorise le maintien de leur santé physique et met en valeur les membres du Service de sécurité incendie de la Ville d'Otterburn Park ainsi que l'efficacité de leur travail, en situation d'urgence particulièrement;

CONSIDÉRANT que la bonne santé physique des pompiers influence positivement leur capacité à sauver les vies et les biens de façon efficace tout en réduisant de beaucoup les risques d'accidents de travail lors des interventions;

CONSIDÉRANT que la participation de pompiers de la Ville aux diverses compétitions Firefit contribue à renforcer le sentiment d'appartenance au Service de sécurité incendie et la visibilité de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie formulée dans sa fiche de présentation datée du 12 mai 2011 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park alloue une somme totale de 1 000 \$ aux membres de l'équipe Firefit du Service sécurité incendie de la Ville d'Otterburn Park afin de couvrir une partie des frais qu'ils auront à encourir dans le cadre de ces compétitions;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil municipal 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION
2011-06-183**

**COLLOQUE 2011 PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ORGANISÉ PAR LA TABLE DES PRÉFETS
ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD - INSCRIPTIONS**

CONSIDÉRANT que la Table des préfets et élus de la Couronne Sud a organisé un colloque le 3 juin 2011 à Beloeil sous le thème « Aménagement et transport : vers des collectivités durables »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE monsieur le conseiller Gérard Boutin et madame la conseillère Clarisse Viens soient et sont autorisés à participer audit colloque et que leurs dépenses encourues à cet effet leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2011-06-184**

**NOMINATION D'UNE NOUVELLE RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LA FIRME
INFORMATIQUE EXTERNE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET AUTORISATION DE
DÉPENSER**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a jugé opportun, par le biais de la résolution portant le numéro 2011-01-008, d'encadrer toutes les demandes de support formulées par la Ville à notre firme de soutien informatique Jepca pour particulièrement, en contrôler les coûts;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a nommé les personnes responsables des communications entre la Ville et la firme informatique Jepca ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a notamment délégué à la secrétaire du greffe, de la direction générale et du cabinet du maire, madame Maryse Boucher, le mandat de coordonner les demandes de l'ensemble du personnel et des élus municipaux ne dépassant pas une durée d'une heure de soutien;

CONSIDÉRANT que madame Boucher a quitté ses fonctions auprès de la Ville le 3 juin 2011 et qu'il y a lieu de la remplacer;

CONSIDÉRANT que madame Danièle Potvin occupe le poste laissé vacant par le départ de madame Boucher et qu'il est souhaitable qu'elle agisse également à titre de responsable des relations avec la firme informatique de la Ville aux mêmes termes et conditions que ceux fixés à madame Boucher;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

DE nommer également madame Danièle Potvin, responsable des relations avec la firme informatique de la Ville aux mêmes termes et conditions que ceux fixés à madame Boucher le 17 janvier 2011.

**RÉSOLUTION
2011-06-185**

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS – SERVICES ÉLECTRONIQUES – CLICSEQUR –
MONSIEUR DANIEL DESNOYERS, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ME JULIE WAITE,
DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE**

CONSIDÉRANT que ClicSEQUR est un service d'authentification du gouvernement du Québec qui offre à divers organismes, dont les corporations municipales, différents services en ligne par un fournisseur, soit le ministère du Revenu du Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un représentant et un représentant remplaçant pour utiliser les services électroniques ClicSÉCUR, pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'objectif visé est d'utiliser ces services en ligne pour permettre un échange sécuritaire de renseignements à caractère confidentiels entre la Ville et le ministère du Revenu du Québec;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Daniel Desnoyers, représentant de la Ville et Me Julie Waite, représentante remplaçante de la Ville pour bénéficier des services électroniques de clicSÉCUR.

**RÉSOLUTION
2011-06-186**

**PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL PARENTEAU AU POSTE DE DIRECTEUR DU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Parenteau est entré au service de la Ville le 8 novembre 2010, à titre de directeur du Service des travaux publics (résolution 2010-11-367);

CONSIDÉRANT que monsieur Parenteau a complété sa période d'essai;

CONSIDÉRANT le bilan favorable des réalisations et des habiletés administratives de monsieur Parenteau depuis son entrée en fonction;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 juin 2011 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal accorde à monsieur Daniel Parenteau sa permanence d'emploi à titre de directeur du Service des travaux publics à compter du 8 mai 2011, pour un salaire annuel de 65 000 \$.

**RÉSOLUTION
2011-06-187**

**OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE TEMPORAIRE À LA FIRME L'ATELIER URBAIN
À COMPTER DU 22 JUIN 2011 – INSPECTEUR EN URBANISME**

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en urbanisme temporaire de la Ville a remis sa démission le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT que le Service de l'urbanisme de la Ville doit combler éminemment ce poste et doit également pendant cette période, assurer la réalisation du travail normalement dévolu à un inspecteur en urbanisme dans une Ville;

CONSIDÉRANT que la réalisation de tout ce travail ne peut s'effectuer avec les seules ressources humaines dont dispose la Ville présentement;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mandater temporairement l'Atelier Urbain afin d'effectuer le travail d'inspection et de verser à cette firme, une somme de 35 \$ de l'heure, plus les taxes applicables, et autres conditions stipulées dans leur offre de services datée du 16 juin 2011, le tout, jusqu'à l'entrée en poste d'un nouvel inspecteur en urbanisme ou jusqu'à ce que la directrice de ce Service y mette fin;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville mandate la firme l'Atelier Urbain aux conditions mentionnées précédemment à compter du 22 juin 2011.

**RÉSOLUTION
2011-06-188**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 MAI AU 16 JUIN 2011

CONSIDÉRANT que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 12 mai au 16 juin 2011 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Liste au 16 juin 2011 21 962,48 \$

Fonds d'administration

Liste au 16 juin 2011 884 941,39 \$

Chèques n^{os} 7157 à 7168, 7170 à 7177, 7179 à 7186 53 939,47 \$

Déboursés par retraits bancaires 246 277,03 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 1 207 120,37 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2011-06-01

Le trésorier adjoint dépose le certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-06-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2011-06-189**

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS E-325, E-335 E-340, E-355, E-370, E-371, E-372, E-373, E-374, E-375, E-380, E-381, E-400, E-401, E-403 ET E-405 – EMPRUNT DE 680 700 \$ PAR BILLETS – ADJUDICATION

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Beloeil – Mont-St-Hilaire pour son emprunt du 28 juin 2011 au montant de 680 700 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros E-325, E-335 E-340, E-355, E-370, E-371, E-372, E-373, E-374, E-375, E-380, E-381, E-400, E-401, E-403 ET E-405, au prix de 100,00000, échéant en série 5 ans comme suit :

126 500 \$	3,15500 %	2012
131 000 \$	3,15500 %	2013
135 700 \$	3,15500 %	2014
141 300 \$	3,15500 %	2015
146 200 \$	3,15500 %	2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**RÉSOLUTION
2011-06-190**

**REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS E-325, E-335
E-340, E-355, E-370, E-371, E-372, E-373, E-374, E-375, E-380, E-381,
E-400, E-401, E-403 ET E-405 – EMPRUNT DE 680 700 \$ PAR BILLET**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Otterburn Park souhaite emprunter par billet un montant total de 680 700 \$:

Règlements d'emprunt numéros	Pour un montant de (\$)
E-325	9 815 \$
E-335	9 900 \$
E-340	38 794 \$
E-355	36 100 \$
E-370	56 349 \$
E-371	7 108 \$
E-372	6 111 \$
E-373	16 500 \$
E-374	15 113 \$
E-375	27 600 \$
E-380	21 936 \$
E-381	8 374 \$
E-400	36 000 \$
E-401	116 900 \$
E-403	46 800 \$
E-405	227 300 \$

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park aura, le 27 juin 2011, un montant de 264 300 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 468 900 \$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros E-325, E-335, E-340, E-355, E-370, E-371, E-372, E-373, E-374, E-375, E-380 et E-381;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 10 600 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 253 700 \$;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 680 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros E-325, E-335, E-340, E-355, E-370, E-371, E-372, E-373, E-374, E-375, E-380, E-381, E-400, E-401, E-403 et E-405 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier adjoint;

QUE les billets soient datés du 28 juin 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2012	126 500 \$
2013	131 000 \$
2014	135 700 \$
2015	141 300 \$
2016	146 200 \$

QUE la Ville d'Otterburn Park emprunte 253 700 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements d'emprunt E-325, E-335 E-340, E-355, E-370, E-371, E-372, E-373, E-374, E-375, E-380 ET E-381.

DÉPÔT

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MAI 2011

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier adjoint, monsieur Daniel Desnoyers, dépose les états comparatifs semestriels des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2011, tels qu'ils ont été dressés par lui-même.

DÉPÔT

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'OTTERBURN PARK – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

Sont déposés, les états financiers de l'Office municipal d'habitation d'Otterburn Park pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

NOTE DE SÉANCE :

AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.

RÉSOLUTION 2011-06-191

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE- 266, RUE CLIFTON

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser, pour le bâtiment principal, une marge arrière de 7,24 mètres, alors que la norme est de 7,50 mètres, selon le règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 20 mai 2011, sous le numéro 34755 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-37-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 1^{er} juin 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

RÉSOLUTION 2011-06-192

BÉTON BITUMINEUX – FOURNITURE ET POSE SUR LES RUES ST-JOHN, ENTRE CONNAUGHT ET LAURIER ET CLAIRMONT, À L'INTERSECTION PRINCE-ALBERT – ADJUDICATION DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – PAVAGES MASKA INC.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la loi pour la fourniture et la pose de béton bitumineux sur diverses rues de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offre les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE**PRIX SOUMIS**

- Pavages Maska inc. 40 852,03 \$
- Pavages P. Brodeur (1994) inc. 46 536,37 \$
- Marius Morier et fils Itée 52 621,96 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée au conseil municipal en date du 9 juin 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville d'Otterburn Park adjuge le contrat à l'entreprise Pavages Maska inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 40 852,03 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire 23-040-00-000.

**RÉSOLUTION
2011-06-193****DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DES VOISINS SUR LA RUE DES CORBEAUX –
OCTROI D'UNE SOMME DE 200 \$**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée à la Ville dans le cadre de la fête de la famille et des voisins s'étant tenue le 4 juin 2011;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de cette Politique vise à ce que la Ville fasse en sorte que les familles s'approprient leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie de leur voisinage, de leur quartier, contribuant ainsi à la croissance des sentiments d'identité et d'appartenance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 26 mai 2011 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

DE VERSER une somme de 200 \$ aux organisateurs de cette fête;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2011-06-194****DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DES VOISINS SUR LA RUE DE L'ORME –
OCTROI D'UNE SOMME DE 200 \$**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée à la Ville dans le cadre de la fête de la famille et des voisins s'étant tenue le 4 juin 2011;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de cette Politique vise à ce que la Ville fasse en sorte que les familles s'approprient leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie de leur voisinage, de leur quartier, contribuant ainsi à la croissance des sentiments d'identité et d'appartenance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 26 mai 2011 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'OCTROYER une somme de 200 \$ aux organisateurs de cette fête;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2011-06-195**

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU COÛT DE 100 \$

CONSIDÉRANT que la cotisation de la municipalité à titre de membre régulier du Réseau québécois de Villes et Villages en santé vient à échéance;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de ladite Politique énonce que les familles d'Otterburn Park ont droit à un environnement naturel sain, aménagé selon des normes et critères de développement durable;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park renouvelle son adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2011 au tarif de 100 \$.

**RÉSOLUTION
2011-06-196**

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MONTANT DE 1 000 \$ – LA COLONIE LES BOSQUETS ALBERT HUDON – CAMP DE JOUR POUR ENFANTS HANDICAPÉS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme la Colonie Les Bosquets Albert Hudon dans sa lettre adressée à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Colonie offre le service de camp de jour adapté et recevra des enfants handicapés au camp de jour lors de la saison estivale 2011;

CONSIDÉRANT que les coûts engagés par les parents pour assurer la participation de leurs enfants handicapés au camp de jour, sont supérieurs à ceux assumés par les autres parents;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Colonie Les Bosquets Albert Hudon pour permettre à cette organisation de poursuivre sa mission en offrant un camp de jour estival aux enfants handicapés.

**RÉSOLUTION
2011-06-197**

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – SAISON 2011 – EMBAUCHE DES EMPLOYÉS SAISONNIERS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des nouveaux employés pour la saison estivale 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 1^{er} juin 2011 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE la Ville engage des employés pour combler les postes au camp de jour, à la piscine, aux terrains de balles et aux cours de Yoga;

QUE le taux horaire de ces employés soit fixé conformément à la grille de fixation des salaires des employés saisonniers jointe à la présente ainsi que selon le code budgétaire leur étant attribué et que leurs fonctions respectives soient fixées comme suit :

Liste des employés-été 2011

Camp de jour 2011		
Nom	Fonction	Année(s) d'ancienneté
Steeve Guertin	Animation	2
Stéphanie D'Or	Responsable	2
Laurie-Anne Loïselle	Animation	2
Pascale Sylvain	Accompagnatrice TED	1
Justine Tremblay	Animation	3
Emmy Turbide	Animation	4
Geneviève Arcand	Animation	5
Alexis Legault	Animation	2
Alexandre Turgeon Dalpé	Animation	3
Arnaud Joannette-Lavallée	Animation	1
Vanessa Goyette	Animation	1
Louis-Philippe Dugas	Animation	1
Samuel Turgeon Dalpé	Accompagnateur TED	1
Chloé Lafond	Service de garde	1
Damien Hannan-Halle	Service de garde	1
Anabelle Turgeon Dalpé	Service de garde	1
Virginie Lacombe-Gagnon	Service de garde	1

Piscine 2011		
Nom	Fonction	Année(s) d'ancienneté
Roxanne Bousquet Mailly	Responsable	2
Sophie Chenette	Co-responsable	2
Audrey Lavigne	Co-responsable	2
Pascale Le Goff	Co-responsable	1
Audrey Rousseau	Croix rouge	4
Karine Durette	Croix-rouge	2
Raphèle Lavigne	Croix-rouge	2
Frédéric Lacroix Tremblay	Surveillant-sauveteur	3
Carl Rousseau	Surveillant-sauveteur	2
Raphaël St-Pierre	Croix-rouge	1

Terrains de balles 2011		
Nom	Fonction	Année(s) d'ancienneté
Alex Lagueux-Hallé	Préposé terrain de balle	1
Félix Leclerc	Préposé terrain de balle	4

Réserviste Professeur Yoga		
Nom	Fonction	Année(s) d'ancienneté
Denis Hervé	Réserviste professeur Yoga	1

**RÉSOLUTION
2011-06-198**

ENSEMBLES MUSICAUX DU MONT SAINT-HILAIRE – CONTRIBUTION DE 100 \$

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée le 13 mai 2011 au nom des Ensembles musicaux du Mont Saint-Hilaire afin d'offrir différents événements musicaux pendant l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa note de service datée du 8 juin 2011 et adressée au directeur général;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park participe à la campagne annuelle de financement de cet organisme et verse un montant de 100 \$.

**RÉSOLUTION
2011-06-199**

**PROJET D'AFFILIATION ET ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LA MAISON DES JEUNES
QUATRE FENÊTRES**

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT les objectifs de ladite Politique, au titre des services offerts aux adolescents;

CONSIDÉRANT que ces objectifs sont précisément d'encourager et de soutenir les groupes ou les intervenants qui œuvrent auprès des familles d'Otterburn Park, de développer et d'améliorer le mieux-être et la qualité de vie de tous les adolescents otterburnois et de favoriser l'épanouissement des adolescents en leur offrant l'opportunité d'être des partenaires essentiels dans le développement et l'amélioration de la qualité de la vie de tous les citoyens;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park approuve l'entente de principe convenue avec la Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres, conditionnellement à ce que les modifications souhaitées par la Ville soient apportées, tant au niveau de la forme que du fond ;

QUE le texte final de l'entente conclue soit présenté aux membres du conseil municipal pour une autorisation finale;

QUE la Ville d'Otterburn Park prend acte du projet d'affiliation entre l'organisme Ott Café Jeunesse et la Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres.

**RÉSOLUTION
2011-06-200**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2011-05-154 —
EMBAUCHE D'EMPLOYÉES SAISONNIERS AU SERVICE DU LOISIR ET DE LA
CULTURE – SAISON 2011**

CONSIDÉRANT que madame Roxanne Bousquet-Mailly est embauchée à la Ville à titre de responsable du programme aquatique;

CONSIDÉRANT que son taux horaire doit être fixé à 15,90 \$ à compter de la date de son entrée en poste lors de la saison estivale 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture exprimée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville fixe le taux horaire de madame Roxanne Bousquet-Mailly à 15,90 \$ pour la saison estivale 2011.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h32 à 21h24 :

Monsieur Gérard Schafroth :

Rôle d'évaluation :

Le rôle d'évaluation via le site web de la Ville n'est pas accessible.

Logiciel – Informatique :

La Ville devait recevoir des dividendes ou recettes lorsque le fournisseur du service a vendu le logiciel pour le rôle d'évaluation à la Ville, est-ce le cas?

Madame Christine Hébert :

Elle est représentante de parents de l'école Notre-Dame. Elle souhaite connaître si la Ville est en accord pour signer une entente de partenariat avec l'école et de verser une subvention pour aménager le parc-école Notre-Dame.

Madame Louise Casavant :

Elle mentionne que l'herbe à poux nuit à plusieurs personnes. Elle demande si la Ville coupe l'herbe à poux sur son territoire et à quelle fréquence.

Monsieur Gérard Schafroth :

Projet de politique en environnement :

A consulté le site web de la Ville et le projet de politique en environnement n'y est plus. Demande pourquoi il est retiré et qui a demandé ce retrait. Demande aussi si le conseil municipal en a été informé.

Madame Monique Gagnon :

Disposition de la salle :

Elle demande aux membres du conseil municipal la raison pour laquelle la disposition de leur table est différente et si les membres préfèrent être en bas du podium.

Monsieur Gérard Schafroth :

76, rue Connaught – Soumissionnaires :

Il souligne que les soumissionnaires du 76, rue Connaught ne sont pas identifiés à la résolution. Il voudrait savoir lequel a obtenu la soumission et à quel prix.

Nettoyage des berges :

Il mentionne que le nettoyage des berges se réalisait par des bénévoles d'année en année. Il suggère que cette année, suite aux inondations, de tenir une ou des journées de nettoyage.

Octroi de support financier :

Il spécifie que la Ville octroie une aide financière pour le Festival des voitures d'eau qui est un événement régional comme le Festival d'été de Beloeil ou le concert de l'Orchestre symphonique de Montréal à Mont-Saint-Hilaire. Il demande pourquoi la Ville donne une aide financière beaucoup plus importante au Festival des voitures d'eau que les autres événements.

Il demande combien les autres villes contribuent et quel est le budget de la Ville pour ce type d'évènement. De plus, le protocole d'entente avec le Club de canotage est-il toujours en vigueur et combien la Ville reçoit-elle?

Pointe de la rivière Richelieu :

La pointe dans la rivière Richelieu devrait être enlevée aux frais du ministère du Transport à cause des problématiques que cela engendre.

Érosion rivière Richelieu :

Le dossier de l'érosion doit être priorisé pour limiter la vitesse sur la rivière Richelieu.

Ott Café :

Vu que le protocole d'entente est intervenu avec le Ott Café, la Ville devrait recevoir une reddition de compte. Le Ott Café devait obtenir un numéro de charité. Est-ce fait?

Dépenses électorales :

Il demande si le conseil municipal a l'intention de faire le point sur ses dépenses électorales.

**RÉSOLUTION
2011-06-201****LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h25.